



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 0,50 m d'eau
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone d'Aléa faible
- Zone d'Aléa moyen
- Zone d'Aléa fort
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isochte de la crue de référence

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

CONNAISSANCE DE L'ALÉA ET ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT À LIORDRES

Carte des aléas pour la crue de référence (crue centennale) du cours d'eau La Dordogne

Commune d'Ailliac

Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour:
TULLE, le 30 OCT. 2013
Le Préfet

Bruno Delsol
Bruno DELSOL

Septembre 2011

Affaire n° 4311734-FLU



Le Réseau "10 rue Gutenberg - B.P. 32020 - 33027 MÉRIGNAC cedex - Tél. 05 56 13 85 82 - Fax: 05 56 13 85 63